



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 12 décembre 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Prise en charge des adhésions ACSL pour les accueils de loisirs	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 134	Le douze décembre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Froideconche, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38	Le Conseil Communautaire nomme Gabriel MIGNOT secrétaire de séance.
Titulaires présents : 31	
Pouvoirs : 3	
Excusés : 2	
Absents : 2	
Nombre de votants : 34	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*:P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Dans la séance du 25 juin 2018, le conseil communautaire a défini le schéma Directeur de sa politique communautaire en direction de la famille.

Jusqu'au 31 août 2022, l'Association des Centres Sociaux Luxoviens et les Francas de Haute-Saône étaient missionnés via une convention de partenariat pour la mise en place et à l'animation des accueils de loisirs sur le territoire.

Dans sa séance du 18 juin 2012, le bureau communautaire après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité de prendre en charge par la communauté de communes 50% du montant des adhésions annuelles demandées aux familles lorsque les enfants fréquentent **exclusivement** les temps d'accueils péri et extrascolaires inscrits dans le Contrat Enfance Jeunesse, sur présentation de justificatifs.

Le montant de ces adhésions s'élève à 1 245€ soit 639€ pour la période 2020-2021 et 606€ pour la période 2021-2022.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, cette mission est encadrée par un marché public et il n'y aura plus de prise en charge de ces adhésions.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIXEUIL		Envoyé en préfecture le 18/01/2023 Reçu en préfecture le 18/01/2023 Publié le	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2022		ID : 070-247000755-20221212-D2022_134-DE	
Objet	Prise en charge des adhésions ACSL pour les accueils de loisirs	Délibération n°2022	134	
		Page 2 sur 2		

La commission « Services aux familles, petite enfance, enfance », réunie le 16 novembre 2022 propose de retenir et de verser, une subvention de 1 245€ au titre des adhésions à l'Association des Centres Sociaux Luxoviens pour la prise en charge des adhésions des enfants ayant fréquenté exclusivement l'accueil de loisirs sur les années scolaire 2020-2021 et 2021-2022.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur de la commission « Services à la personne »

- **DECIDE** de retenir et de verser, une subvention de 1 245€ au titre des adhésions à l'Association des Centres Sociaux Luxoviens ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions et tous documents y afférents ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des opérations comptables nécessaires.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président
 Jacques DESHAYES

